



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SESSION ORDINAIRE**  
**Séance du 23 mars 2017**

**DELIBERATION N° 54/ 3/2017 : INSTAURATION DU VERSEMENT TRANSPORT SUR LA  
COMMUNE DE REYNIES**

*L'an deux mille dix-sept, le jeudi 23 mars à 17h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 17 mars 2017.*

**Présents Titulaires : 36**

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Mathieu ALBERT, Danielle AMOUROUX, Danielle BEDOS, Maxime BERAUDO, Marie-Claude BERLY, Pierre BONNEFOUS, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Nadia CHEKLIT, Didier CLAMENS, Thierry DEVILLE, Daniel DONADIO, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, José GONZALEZ, Paul GRAND, Annie GUILLOT, Francis LABRUYERE, Sophie LARAN, Pierre-Antoine LEVI, Christine MOLLIN, Christian MOULIS, Pauline MUGNIER, Paulette MULLER-DUPONT, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Bernadette SERIEYS, Monique VALAT, Thierry VIALON, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

**Absents ayant donné pouvoir : 6**

Mesdames, Messieurs, Jean-Luc BUDOIA à Jean-François GARRIGUES, Aline CASTILLO à Pierre BONNEFOUS, Jean-Martial DEJEAN à Danielle AMOUROUX, Philippe FRANCOIS à Laurence PAGES, Christian PEREZ à Marie-Claude BERLY, Gaël TABARLY à Valérie RABAULT.

**Absents Excusés : 2**

Messieurs, Alain CRIVELLA, Jean-Louis IBRES.

**Secrétaire de Séance : Monsieur Claude VIGOUROUX**

**Monsieur Pierre-Antoine LEVI donne lecture du rapport suivant :**  
**Mesdames, Messieurs,**

Vu les arrêtés préfectoraux n°82-2016-09-09-003 du 9 septembre 2016 et n°82-2016-09-20-012 du 20 septembre 2016 portant extension du périmètre du Grand Montauban Communauté d'Agglomération à la commune de Reyniès à compter du 1er janvier 2017,

Le périmètre de Transports Urbains du Grand Montauban Communauté d'Agglomération (GMCA) a été ainsi étendu à la commune de Reyniès à la date de son adhésion à la Communauté.

Un avenant à la Délégation de Service public des Transports Urbains sera proposé ultérieurement pour intégrer les services en vigueur proposés à la commune de Reyniès par la Société d'Economie Mixte des Transports Montalbanais.

Le GMCA en tant qu'Autorité Organisatrice des Transports Urbains dispose du pouvoir de vote du taux de Versement Transport applicable sur son territoire.

Celui-ci est fixé pour l'année 2017 à 0,6%.

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents du 15 mars 2017, il vous est proposé de bien vouloir :

- approuver que ce taux unique soit uniformément fixé sur l'ensemble du nouveau territoire du GMCA et donc également applicable à la commune de Reyniès.

Entendu le présent exposé,  
Après en avoir délibéré,  
Le conseil communautaire décide :

- d'approuver que ce taux unique soit uniformément fixé sur l'ensemble du nouveau territoire du GMCA et donc également applicable à la commune de Reyniès.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

De sa publication le : **28 MARS 2017**

et/ou notification le : **28 MARS 2017**

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 24 mars 2017

La Présidente,  
Brigitte BAREGES

